



**ARRETE N° 2025-T014**  
**DE REGLEMENTATION**  
**DE LA CIRCULATION**

**Le Maire de la Commune de Marches (Drôme) ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L131.3 et L 131.4 ;

Vu la demande formulée par M. Hakim DEBABI pour l'entreprise HEDCO, sise 1 Rue de la Chaudanne, pour le compte de la société ORANGE ENSIO, pour des travaux de création d'une tranchée pour la pose d'un nouveau fourreau télécom, Route de Fiancey (à l'angle avec la rue Charles Ollat) à Marches (26),

Vu l'arrêté n°2025-T005 portant permission de voirie pour le compte de l'entreprise ORANGE ENSIO,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique et le bon ordre à l'occasion de ces interventions, étant entendu qu'il ne s'agit en aucun cas d'une autorisation de travaux ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les agents de la société HEDCO dans le cadre de leurs interventions, à compter du 14 avril 2025, sont autorisés à mettre en place une circulation alternée par feux tricolores, Route de Fiancey (à l'angle avec la rue Charles Ollat) à Marches, pendant 15 jours calendaires. Les stationnements et dépassements seront interdits et la vitesse limitée à 30 km/heure.

Ils sont autorisés à mettre en place la signalisation appropriée. Ils assureront la sécurité des équipes et des tiers grâce à un balisage adapté.

**Article 2** : Le Public sera tenu de respecter la signalisation.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Officier de Police, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

**Article 4** : Une ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et une ampliation sera transmise à la société HEDCO et à la gendarmerie de Chatuzange-Le-Goubet.

Fait à Marches, le 10 avril 2025

Le Maire,

M. Philippe HOURDOU



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour  
Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de deux mois à compter de la présente notification ou affichage.